

Canadian Volkssport Federation
La Fédération Canadienne Volkssport
Demande d'approbation d'une sanction

2010

[Notes explicatives au verso]

Date reçue _____
[Secrétariat seulement]

Club / Organisation

[1] Nom _____ [2] N° FCV _____

Événement:

[3] Genre: _____ [4] Premier événement? _____ [5] Distance[s] _____ km

[6] Niveau de difficulté: Dénivellation _____ Terrain _____

Endroit / Localité

[1 - 5] [A - E]

[7] Ville _____ Prov. **QC** Code Postal _____

[8] Lieu de départ _____ Heure _____

[Nom / Adresse au complet / Numéro de téléphone si disponible]

[9] Nom / thème de la marche _____ [Facultatif]

Nom du / de la responsable:

[10] Nom _____ Tél: [à domicile] _____

[11] Courriel _____ [si disponible]

[12] Heures d'inscription: de _____ à _____ Départ: _____ [ou inscrivez 'X' si départ libre]

Date[s] préférée[s]

[13 A] Premier choix _____ [13 B] Deuxième choix _____

Programmes de marche spéciaux:

Cénotaphes / 11 novembre _____

Brasseries, Vignobles, Fromageries _____

[Inscrivez 'X'
s'il y a lieu]

Déclaration

Cette demande doit être reçue au bureau national FCV, en deux copies, 90 jours avant l'événement et inclure:

[14] Les frais de \$ _____ au complet **N° du Cheque** _____ **Date** _____

[15] La prime d'assurance de \$ **10.00** ; et

[16] **deux brouillons de la brochure pour une marche continue ou volksmarche annuelle.** **Brochure?** _____

Nous comprenons que l'étampe de certification IVV / FCV reçue par le Club ou Organisation en réponse à cette demande sera utilisée seulement pour l'événement ci-haut mentionné et ne devra pas être louée à aucun autre Club / Organisation ni utilisée pour tout autre événement non sanctionné. Nous voulons aussi nous assurer que cette même étampe devra être utilisée dans les livrets IVV / FCV seulement et puis retournée à la CVF/FCV ou à l'organisation provinciale respective **en dedans des 7 jours suivant l'événement.**

Signé[e] _____ **Date** _____

Approbation

Le demande d'une sanction ci-dessus rencontre toutes les exigences de la IVV / FCV, des organisations provinciales respectives et est dorénavant approuvée.

N° de la Sanction **CDN-QC 10 /** _____

Signé[e] _____ **CVF/FCV** _____ **Date** _____
Approbation

**CANADIAN VOLKSSPORT FEDERATION [CVF]
LA FÉDÉRATION CANADIENNE VOLKSSPORT [FCV]**

Directives

- Général:** Des détails précis et complets, **imprimés en lettres moulées ou tapés à la machine**, dans les cases appropriées, accompagnés de toute annexe nécessaire, assureront l’approbation rapide de cette demande.
- Item No.** Ne rien inscrire dans la case “Date reçue” qui est réservée à l’intention du secrétariat.
- [1] Ecrire le nom complet du club volkssport, de la société de tourisme ou de voyages volkssport.
 - [2] Indiquer le Numéro de la charte du club; e.g. FCV 93 [Clubs nouveaux: ne rien indiquer.]
 - [3] Indiquer le genre d’événement proposé: e.g. Marche guidée, Volksmarche annuelle, Marche continuelle, etc.
 - [4] *A l’intention des clubs nouveaux SEULEMENT:* pour votre premier événement, indiquer “X” dans cette case.
 - [5] Indiquer la longueur du parcours en kilomètres.
 - [6] Indiquer le niveau de difficulté pour la Dénivellation [1 -> 5] et le type de Terrain [‘A’ -> ‘E’]
 - [7,8] Aussi précisément que possible, indiquer le nom de la ville ou du lieu de l’événement.
 - [9] Si la marche a un thème ou un nom particulier, prière de l’indiquer ici.
 - [10] Indiquer les données particulières de la personne à qui envoyer l’étampe de certification IVV / FCV et le numéro de la sanction si ce n’est pas au / à la président[e] du club.
 - [11] **Du nouveau!** Le courriel du / de la responsable serait fort utile au cas où il y aurait des questions pour assurer l’approbation de cette demande.
 - [12] Indiquer les heures où la table des inscriptions s’ouvrira et se fermera. S’il y a un départ ‘libre’ [au gré des marcheurs] veuillez indiquer par un ‘X’ dans la troisième case.
 - [13A, 13B] Dans certaines régions du Canada, il pourrait être utile d’indiquer la première date choisie ainsi qu’une deuxième date au cas où il y aurait un conflit ou chevauchement important des dates d’un autre événement déjà approuvé.

Les programmes de marche spéciaux

Si on veut ajouter cette marche aux Programmes de marche spéciaux indiqués, veuillez indiquer par ‘X’ dans la case appropriée.

- [14] **Barème des frais [2010]** - Pour tous les événements réguliers:
Marche guidée, Volksmarche, Volksski, Volksvélo, Volkspatin, etc. = \$30.00.
Aux clubs nouveaux SEULEMENT: Afin d’encourager la création de clubs nouveaux, le Conseil d’Administration de la FCV est prêt à supprimer les frais des sanctions pour 10 événements réguliers et 2 marches continuelles ou saisonnières, et ce pour jusqu’à deux années. Toutefois, les primes d’assurance sont toujours en vigueur. Les présidents des clubs nouveaux devraient consulter leur directeur régional à cet égard.
- [15] Comme l’achat d’assurance-responsabilité pour tous les événements volkssport est **obligatoire**, prière d’inscrire **la prime de \$10.00 pour chaque événement** [prix courant pour 2006] pour les \$2,000,000 d’assurance publique.
- [16] Sauf les marches guidées, il faut remettre deux brouillons de votre brochure IVV / FCV pour **tous** les événements IVV / FCV, en indiquant les détails obligatoires. [voir Règlement CVF / FCV, Article 12] ainsi qu’une esquisse de l’insigne de mérite. La publication de ces mêmes données dans une brochure régionale ou provinciale suffira aussi.

Prière de faire parvenir cette demande avec les frais qui s’imposent à:

CVF / FCV,
P. O. Box 2668, Succursale “D”
Ottawa, ON K1P 5W7